



Numéro de l'acte	2016-179-DGSMW
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	1.2.1.9

## CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2016

### QUESTION N°2016-179

**ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE** : Délégation de service public RESEAU DE CHALEUR – AVENANT N°2

**RAPPORTEUR** : Madame Caroline SAUDEMONT

---

Dans le cadre du contrat de délégation de service public qui a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2012 et arrive à échéance le 31 décembre 2035, l'Autorité Délégante (la Ville d'Arques) a délégué au Déléguataire (la Société Cofély), qui l'a accepté, la prise en charge du service public de production et de distribution de chaleur du centre de la ville d'Arques.

L'exploitation de la délégation de service public est aujourd'hui et sera à l'avenir déficitaire du fait du manque de débouchés. Ce déficit est dû à la non-réalisation de la ZAC dans le Centre-Ville annoncée dans les documents de la consultation et figurant en annexe 10 du contrat de délégation de service public., dont l'échéancier n'a pu être tenu dès le démarrage du contrat en 2012.

C'est dans ce contexte que le délégataire a remis à la Ville d'Arques, un premier rapport circonstancié en décembre 2015, ayant pour but de mettre en lumière les conséquences, techniques et financières de la non-réalisation de la ZAC dans le Centre-ville, sur le compte d'exploitation prévisionnel et ainsi de calculer l'impact tarifaire du droit au retour à l'équilibre financier.

Par suite, la Ville d'Arques a fait connaître ses intentions d'une redéfinition du secteur de l'ex-ZAC du Centre.

Un rapport circonstancié de juillet 2016 (annexé au présent avenant n°2) tenant compte du nouveau projet de développement relatif au quartier du centre-ville en remplacement de celui initialement prévu dans la Délégation de Service Public a été établi afin d'apprécier l'impact tarifaire du droit au retour à l'équilibre financier du contrat de service public. Ce rapport liste les futurs abonnés du nouveau projet de développement ainsi que leurs puissances souscrites.

Aussi, eu égard à l'évolution des conditions économiques et financières du contrat en raison de la non-réalisation de la ZAC dans le Centre-Ville dès 2014, et conformément aux alinéas 8

et 9 de l'article 77 du contrat de délégation de service public, il est proposé le présent avenant n°2 qui a pour objet de :

- De préciser la nouvelle tarification « R2 » et « R24 » mentionnées à l'article 65.2 du contrat.
- De mettre en place une valeur résiduelle en fin de contrat afin de limiter l'augmentation du tarif payé par les abonnés.

Par ailleurs, eu égard à la disparition d'indices, il est proposé de nouveaux indices à prendre en compte pour le calcul des révisions de prix ainsi que pour la nouvelle indexation des termes R1.

Compte tenu de ce qui précède,

Vu la présentation du projet d'avenant en commission consultative de délégation de service public, le 28 novembre 2016,

Vu l'avis favorable de la Commission Délégation de Service Public en date du 28 novembre 2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Et à la majorité (neuf oppositions), décide :

- D'approuver le principe et les termes de l'avenant n° 2, au contrat de la délégation de service public portant sur le réseau de chaleur,
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 2 et tout autre acte y afférant.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 14 décembre 2016



Le Maire,

Caroline SAUDEMONT



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS  
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER  
CANTON D'ARQUES

-----  
**VILLE D'ARQUES**  
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2016**

**Affiché le 15 Décembre 2016**

L'An Deux Mille Seize le quatorze décembre à 17h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Conseil, sous la présidence de Madame Caroline SAUDEMONT, Maire, en suite de convocations adressées à domicile le 07 décembre 2016, convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

**Effectif du Conseil Municipal :** Caroline SAUDEMONT – Alain RICOUART - Laurence DELAVAL - Dominique GODART - Laurence LOTTERIE - Jean-Marc BOURGEOIS - Christine DACY - Bruno WINTREBERT - Karine BONVOISIN - Jean-Marc DELAIRE – James MUNCK - François FRADIN - Christian DIRIX - Sophie LEBRIEZ - Francis DICQUE - Catherine LAMOOT - Corinne BOCQUILLON - Claude LECAT - Marie-Line GAGNIAC - Dominique SAUDEMONT - VASSEUR PEPE Roxanne — Céline PRUVOST - Joël DUQUENOY - Corinne REANT - Benoît ROUSSEL - Christine COURBOT – Guillaume BOYAVAL - Bernadette BAROUX - Valérie VASSEUR

**Absents excusés :**

Christine DACY ayant donné pouvoir à Laurence DELAVAL  
François FRADIN ayant donné pouvoir à Sophie LEBRIEZ  
Marie-Line GAGNIAC ayant donné pouvoir à Caroline SAUDEMONT  
Céline PRUVOST ayant donné pouvoir à Bruno WINTREBERT  
Joël DUQUENOY ayant donné pouvoir à Christine COURBOT  
Guillaume BOYAVAL ayant donné pouvoir à Corinne REANT

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**

**Nombre de présents ou représentés :**

- 23 présents
- 0 absent non excusé
- 0 absent excusé
- 6 absents excusés avec pouvoir

**Monsieur Christian DIRIX est nommé secrétaire de séance.**